

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

10, rue de Bel-Air, NANTES. —

ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

A propos du Plan de la C. F. T. C.

Pourquoi un plan

par Jules ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C.

Un plan ? Encore et pourquoi, dira-t-on. Sans doute nous n'en manquons pas et certains trouvent que le mot en devient tyrannique. Nous avons déjà le plan de Man... le plan de la C. G. T., le plan du Front Populaire, tous trois d'inspiration nettement socialiste, le plan du Parti Démocrate Populaire, le Plan Français, que sais-je encore ?

Mais plutôt que de nous moquer ou de nous indigner de cette pléthore, ne devons-nous pas y voir la manifestation de l'inquiétude qui cause les désordres actuels de l'économie et de la société et le désir qui soulève à la fois les élites et les masses de découvrir les remèdes et les disciplines nécessaires à une reconstruction ordonnée.

Cette inquiétude et ce désir, la masse syndicale chrétienne les a ressentis depuis plusieurs années déjà et l'on pourrait presque dire depuis la fondation de la C. F. T. C. Elle avait sans doute, pour se diriger, et le prologue de ces statuts, et la déclaration votée à son Congrès de mai 1920.

Mais les événements économiques et sociaux ont évolué de telle sorte, la crise née des erreurs accumulées par le libéralisme économique a pris une telle ampleur et une telle gravité, que les quelques principes ainsi posés ne suffisent plus, malgré leur force et leur netteté, à orienter l'action et l'opinion des syndiqués chrétiens dans la complexité des phénomènes nouveaux et dans la recherche des solutions adéquates.

Chaque jour, d'ailleurs, la masse syndicale chrétienne, dispersée dans l'ensemble de la masse ouvrière, devait suivre les réactions de doctrines divergentes qu'unifiait seul un même oubli sinon un même

mépris des principes chrétiens. Elle comprenait qu'il ne suffisait plus, pour remettre de l'ordre dans l'économie, dans la profession et dans la société, de quelques palliatifs qu'un Parlement, trop absorbé par d'autres tâches, essayait d'improviser. Et pour la guider dans les ténèbres qui s'épaississaient et dans les choix qu'on lui proposait, elle sentait qu'il lui fallait des directives précises non seulement pour son action journalière, mais aussi pour envisager l'avenir.

Ceux qui parlent trop facilement d'apostasie de la masse ne se rendent pas compte suffisamment de ce que peuvent être pour des travailleurs chrétiens les heures passées dans la promiscuité du bureau, du magasin ou de l'atelier et au cours desquelles, goutte à goutte et sans arrêt, l'erreur coule sur leur esprit. S'ils observaient avec plus d'attention la situation des travailleurs chrétiens dans l'ambiance qui les entoure, ils comprendraient mieux l'angoisse et le danger que peuvent leur causer leur ignorance et le silence de ceux qui devraient les éclairer.

L'apparition de l'encyclique *Quadragesimo anno* ne fit qu'augmenter encore ce désir de précision et de direction. Les syndiqués chrétiens accueillirent avec enthousiasme cette charte de l'économie, mais ils voudraient qu'on tirât de cet immense trésor de doctrine et de prévisions comme un catéchisme économique et social, mis à leur portée.

Et, sans cesse, soit lors des Congrès confédéraux, soit à l'occasion des grandes réunions régionales ou professionnelles, soit dans des rencontres particulières, les demandeurs se faisaient plus intransigeants, les désirs plus impatients.

(Lire la suite en 2^e page.)

Pour une Presse Syndicale forte et rayonnante...

Les militants ne doutent jamais du succès. Pourtant est-il entreprise plus périlleuse, surtout en pleine crise, que de doubler la parution d'un journal syndical ?

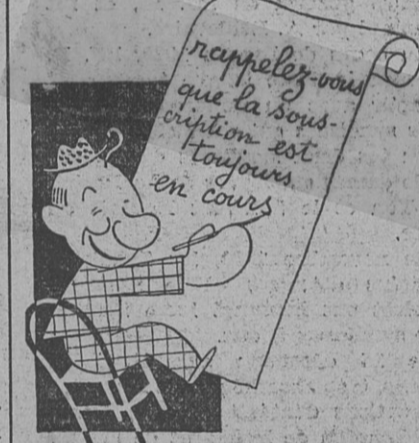
La Voix des Travailleurs a réussi ce tour de force depuis quatre mois... L'Administration, préalablement transformée, modernisée, a permis ce double travail sans que la date de parution en souffre.

La Rédaction s'est efforcée de soigner la présentation du journal et, sur ce sujet, les rédacteurs ont encore bien des projets en tête.

Mais cela ne suffit pas... Si des encouragements, des félicitations nous sont parvenus nombreux de bien des côtés...

Si beaucoup de syndicats, de syndiqués, ont fait un effort financier généreux... Il en est beaucoup d'autres encore qui n'ont rien fait pour leur journal. C'est à ceux-là que va aujourd'hui notre appel.

Nous savons mieux que quiconque peut-être, la détresse pécuniaire des foyers ouvriers. Mais nous constatons aussi que c'est souvent parmi les travailleurs dont la profession est la plus atteinte par le chômage que l'on a trouvé la plus grande générosité.



Alors ?
Alors, à tous ceux qui ont oublié, A tous ceux qui ont dit : « encore ! », A tous ceux qui ont remis à plus tard, Nous demanderons d'envoyer eux-mêmes leur petite part, ou de la remettre au plus vite au secrétaire de leur Syndicat. Nous demanderons aux Conseils Syndicaux de mettre la souscription à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Nous demanderons aux responsables du journal de ne pas omettre de tendre « le chapeau pour *La Voix* » à chaque réunion. Et si chacun fait un effort, un petit sacrifice, c'est une *Voix des Travailleurs* forte et rayonnante que l'on mettra plus que jamais au service de la classe ouvrière.

CHARLES MABIT.

Lettre à un non-syndiqué

Ouvrier, employé, mon camarade, à quoi occupes-tu tes loisirs ? Tu aimes les matches de football, et je ne veux point médire des sports. Mais les performances de telle équipe sont-elles suffisantes à donner un sens vraiment utile à ta vie, soit que tu y participes personnellement, soit que tu les applaudisses comme spectateur ?

Tu vas au cinéma. C'est permis. Et pourtant les jolies vedettes, les beaux paysages qui défilent, les nobles sentiments exprimés dans un film de choix, intéressent ou émeuvent quelques heures, mais ne peuvent remplir l'existence.

Pour un certain nombre, qui sont chrétiens convaincus, il y a les groupements paroissiaux qu'il faut faire vivre, les offices auxquels on aime à assister, et c'est fort bien. Mais la loi chrétienne est une loi de charité, c'est-à-dire d'amour envers le prochain, et cette loi se réalise avant tout par des actes.

As-tu réfléchi qu'à notre époque d'organisation, le bien que l'on peut faire au prochain doit surtout se faire par des groupements, s'il veut être efficace ? Or, si tu veux à la fois servir tes intérêts professionnels et faire du bien à ton prochain, je puis te passer un « tuyau » :

(Lire la suite en 2^e page.)



LIBERTÉ SYNDICALE ! POUR QUI ? (Voir l'article ci-contre.)

CONFLITS...

Nos Syndicats dans la bataille...

Depuis un an, les dirigeants de l'U. R. de l'Ouest ont été appelés à prendre position dans une dizaine de conflits...

Ceux qui prétendent que les Syndicats Chrétiens prêchent la résignation devant les injustices patronales, feraient bien de venir, au moment de certains conflits, voir la façon dont nous défendons nos camarades ouvriers et employés.

Nous n'avons pas la prétention, en ces quelques lignes, de dire tout ce que nous avons fait au cours de l'année ; il nous faudrait pour cela revoir et ajuster bout à bout les colonnes de « La Voix des Travailleurs » et ce journal n'arriverait encore pas à contenir tous les comptes rendus de toutes nos démarches.

Heureux ou malheureux, tous ces conflits ont connu l'intervention du Syndicat Chrétien.

C'est d'abord, au lendemain du Congrès de Poitiers, la grève du Bâtiment nantais, dont on sait l'heureuse issue après un mois de lutte ; il nous fallut au début faire face à une C.G.T. qui voulait transformer cette grève en mouvement politique. Puis, au cours des discussions en Commission mixte, apporter des arguments qui firent tout de même une certaine impression ; enfin cimenter cette bonne entente finale des trois organisations, qui permit d'arriver à une solution convenable.

Voici ensuite le conflit du Textile, à Cholet, où pendant un mois on lutta, sans pouvoir réussir, devant l'entêtement patronal, pour éviter une baisse de 8% sur les salaires déjà si bas dans cette région. C'est là que l'on entraîna une C.G.T. peu vaillante à s'unir à nous pour obtenir plus de force et plus de cohésion.

C'est encore à Nantes, le conflit des Batignolles, où, malgré le refus de cartel de la C.G.T. et de la C.G. T.U., notre attitude permit à bien des camarades de nous comprendre, et entraîna, depuis, la fondation d'une belle section syndicale.

A son tour, Saint-Nazaire s'agite : c'est la grève de Penhoët. Là encore, refus du cartel, mais le Syndicat Chrétien participe au mouvement et l'appui de toutes ses forces. Hélas ! par une manœuvre déloyale, la C.G.T. fera avorter un mouvement bien parti et les ouvriers rentreront avec 40 francs de moins par mois...

La Société des Consommateurs de Pétrole, à Donges, connaît aussi notre intervention au sujet des bas salaires de ses employés, et déclare qu'elle fera son possible pour y remédier.

Une société laitière de Nantes retire, grâce à nos démarches, une proposition de baisse de salaires de 10 %.



BELLEVAIRE parlant aux grévistes du Bâtiment (1935)

Puis, le renouvellement du Boredreau dans le Bâtiment nantais provoque encore un conflit. Au cours des meetings à la Bourse du Travail, nous exposons notre point de vue. Peut-être nos raisons donnèrent-elles à réfléchir, mais nous regrettons là encore que le cartel ait été refusé par la C.G.T. réunifiée. Nous sommes certains qu'il y avait possibilité de succès, et les ouvriers ont connu un échec.

De nouveau Saint-Nazaire connaît des heures pénibles avec le conflit de la Loire. Devant la carence des unités, le Syndicat Chrétien de la Métallurgie prend ses responsabilités et discute avec le patronat, il obtient des avantages réels mais non suffisants. A l'heure où nous écrivons, le mouvement continue...

Voici un rapide aperçu des conflits auxquels nous avons été mêlés. Incompris par là, rebûtes par ici, nous continuons d'aller de l'avant : les encouragements, les adhésions reçus prouvent que l'on nous fait confiance. Nous n'avons jamais trahi personne. Nous défendons mieux que quiconque et sans arrière-pensée ceux qui viennent à nous, et souvent par contre-coup ceux qui nous détestent.

Nous n'avons qu'un désir : servir notre classe ouvrière, obéissant en cela à notre Chef et répondant ainsi à son commandement « Aimez-vous les uns les autres ».

Charles MABIT.

L'aide aux Chômeurs

Qui eût pu imaginer en 1919, lorsque la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens se constituait, l'importance de la crise économique actuelle ?

Malgré qu'ils ne fussent pas doués du don de prophétie, les chefs des syndicats chrétiens comprennent, s'appuyant sur les expériences passées, qu'il était nécessaire à un mouvement professionnel de posséder des institutions d'aide aux chômeurs.

Ils auraient pu, ainsi que cela s'est fait par ailleurs, les concevoir, uniquement sous la forme de l'assistance. Cette méthode ne demande aucune contribution à ceux qui éventuellement en bénéficieraient toute l'aide venant du dehors, soit des particuliers soit des collectivités privées ou publiques.

Les syndicats chrétiens ont d'abord retenu une autre formule qui appelle la participation des intéressés et qui se présente sous la forme des caisses syndicales de chômage.

Leur constitution n'alla pas sans quelques difficultés. Pour leur mise en fonctionnement, il fallait, en effet, que les syndicats acceptent de payer une cotisation spéciale.

Les militants durent employer bien des talents de persuasion pour obtenir de leurs adhérents ce versement supplémentaire. Il était cependant nécessaire pour pouvoir bénéficier des dispositions du décret du 9 septembre 1905 modifié qui prévoit, moyennant certaines conditions, l'aide des pouvoirs publics aux Caisses syndicales de chômage. (Suite en 2^e page.)

Choc en retour

Liberté Syndicale ! POUR QUI ?

Tôt ou tard, ceux qui ne possèdent pas de bon sens, ou plus simplement ne possèdent pas la vérité, sont pris en flagrant délit de contradiction avec eux-mêmes...

Pour rien au monde, je ne voudrais être à l'heure actuelle membre du parti communiste où, tel un polichinelle, j'aurais crié il y a seulement un an ou deux : « A bas l'armée ! Pas d'autres patries pour les prolétaires que l'U.R.S.S. », et où maintenant je serais obligé de gémir : « Vive l'armée ! et Vive la France ! ».

Dans un autre ordre de faits, la C.G.T. elle aussi a de ces contradictions délicieuses...

Je ne vous apprendrai rien, n'est-ce pas, en vous disant que la C.G.T. est la seule organisation ouvrière — depuis qu'elle a avalé la C.G.T.U. — qui défende les travailleurs au mieux de leurs intérêts ; qu'elle est seule mandatée pour le faire, que les « autres » organisations ne font rien et ne méritent même pas le droit à l'existence, puisque l'unité est faite, que l'on est plus qu'un, et que... et que... etc.

Après cela, jugez de ma surprise de voir l'autre jour à Nantes — là même où il y a deux mois la C.G.T. refusait le cartel au Syndicat Chrétien pour le conflit du Bâtiment —

au cours du défilé cégétiste du 1^{er} mai, une banderole portée par deux « militants » et réclamant la « LIBERTÉ SYNDICALE » (document à l'appui : voir photo).

Je ne pense pas que la C.G.T. ait peur d'être dissoute avec le Front Populaire triomphant !...

Peut-être prévoit-elle seulement que si les communistes arrivent au pouvoir, elle sera supprimée comme ont été supprimés en U.R.S.S. tous les syndicats ; mais cela est si lointain...

Alors j'ai pensé que la C.G.T. revenait à de meilleurs sentiments envers les « autres » organisations ouvrières ; que non seulement elle les tolérerait, mais qu'elle réclamerait pour tous les travailleurs le droit de se syndiquer librement au syndicat de leur choix, au syndicat qui répond le mieux à leur aspiration et à leur idéal.

Et, du fond du cœur, j'ai remercié la C.G.T., cette bonne vieille, qui nous donnait là un fameux encouragement à continuer notre travail et notre propagande pour le syndicat libre.

Et c'est si naturel : chez nous, en France, on aime toujours la liberté !

J.-C. COPAIN.



PROMENADE DES SYNDICATS FÉMININS A LA MI-COTIERE

L'Union Régionale de l'Ouest

Un peu d'Histoire

Il y avait déjà 12 ans que le Syndicat des Employés de Nantes était fondé, lorsque la guerre terminée, la C.F.T.C. fondée, nos camarades Fargier, président du Syndicat des Employés de Nantes, et Rialland, membre du Conseil Syndical, à la suite du Congrès de Mans, en mars 1920, auquel ils avaient assisté, eurent l'idée de fonder une Union Départementale pour la Loire-Inférieure.

Le passage de Zirnheld, président de la C. F. T. C., en mai de la même année, les affermit dans cette idée. Aussi, d'accord avec les Conseils syndicaux des deux Syndicats d'Employés et de Dames Employées (ce dernier fondé pendant la guerre) et les deux sections du Syndicat de l'Aiguille, l'Union Départementale fut créée le 7 juillet 1920. Le premier président en fut Eugène Fargier, qui s'adjoignit sept autres membres des différents syndicats.

Plus tard vint se rattacher à l'U. D., après s'être transformé, le Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement.

Une des premières préoccupations du bureau de l'U. D., qui avait son siège, à sa fondation, dans un local provisoire, rue Frédeureau, fut de chercher un local pour abriter ses syndicats : c'est ce à quoi, jusqu'à ce qu'il ait pu avoir satisfaction, s'employa le président E. Fargier, qui parvint à traiter avec la Société Civile Immobilière Nantaise, acquéreur de l'immeuble sis au n° 6 (1) de la rue de Bel-Air, et entra comme locataire en cet immeuble, le 7 avril 1920.

Le début de l'année 1921 vit se fonder, à St-Nazaire, les Syndicats des Dames Employées et des Dames Ouvrières, qui adhèrent à l'U. D. Le 17 décembre 1921, aux élections annuelles, pour le renouvellement du bureau de l'U. D., Gustave Pressensé fut élu président.

En juillet 1922, le journal « Le Messenger Syndical », qui était l'organe du Syndicat des Employés, fut transformé et devint celui de l'U. D.

En novembre 1922, à la suite du Congrès de Brest, auquel avait assisté G. Pressensé et Perrin, et au cours duquel la création d'une Union Régionale avait été discutée, le bureau confédéral décida de former l'Union Régionale de l'Ouest, avec les départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne. La fondation eut lieu le jeudi de l'Ascension, 10 mai 1923, sous la présidence de Mennetel, représentant la C.F.T.C. Y assistaient, en plus des délégués des Syndicats de Nantes, St-Nazaire, Angers, Saumur, Chollet, La Roche-sur-Yon et Poitiers, certains directeurs d'œuvres catholiques, et le T. C. F. Camille, directeur des Amicales de l'Ouest, représentant l'Institution des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Après l'approbation des statuts, le bureau fut constitué avec G. Pressensé comme Président.

A la suite d'une propagande active, faite en diverses localités, en accord avec la C.F.T.C., l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye et l'U. R. des syndicats se fondèrent : en mai 1924, à Saint-Nazaire, un Syndicat d'Employés, avec Guillemot comme président, lequel sera, par la suite, un excellent propagandiste ; à Indret, en novembre 1924, par Charles Bernard, de la Fédération de la Marine, un Syndicat des Ouvriers de l'Arrière-Indret, qui compte actuellement quelque 200 membres, grâce à son énergique président Emile Nicolas ; en 1925, des syndicats de la Métallurgie, à Saint-Nazaire, Méan, Trignac, La Chapelle-des-Marais, et St-Malo-de-Guersac, par Pressensé et Guillemot ; en 1925 encore, par Deveau, les trois Syndicats d'Employés, de Dames Employées et de Dames Ouvrières, de Châtelleraut.

Au début de 1926, à la suite d'une tournée de propagande de Grimaud (Cheminsots), Ch. Bernard et G. Pressensé, se fonda, à La Roche-sur-Yon, un Syndicat de Cheminots-Etat. (Lire la suite en 2^e page.)

LETTRE A UN NON-SYNDIQUE

(Suite de la 1^{re} page)

Au syndicat on embauche ! Tu es assez au courant pour ne pas te faire du syndicat la caricature courante...

Ce n'est pas comme cela que les choses se passent chez nous ! Tu le sais. Tu dois le moins le savoir. Nous nous efforçons de défendre les intérêts ouvriers...

Quelle est l'organisation qui, en ce moment, défend le pouvoir d'achat de l'ouvrier et de sa famille, qui lutte contre les trop faibles salaires...

Quelle est l'organisation qui, en dehors des secours officiels, apporte une aide efficace aux chômeurs ? C'est bien le syndicat.

Qui se préoccupe d'améliorer l'état du marché du travail, afin de réduire le nombre des chômeurs ? C'est encore le syndicat qui s'intéresse à ce problème.

Qui s'occupe des prestations sociales aux invalides, aux ouvriers âgés, aux veuves, aux orphelins ? C'est le syndicat. Lorsqu'un ouvrier est blessé au travail...

Mais le rôle du syndicat est bien plus important encore. Il travaille à l'organisation professionnelle. Or, ce n'est que lorsque cette organisation sera suffisamment développée...

SOUSCRIPTION A « LA VOIX DES TRAVAILLEURS »

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes names like René Gouthier, M. Rémintras, M. Emmanuel Le Cam, etc.

Avez-vous étudié le Plan de la C. F. T. C.

A propos du Plan de la C. F. T. C.

Pourquoi un Plan ?

par Jules ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C.

(Suite de la 1^{re} page)

Les dirigeants de la C. F. T. C. pour y répondre, auraient pu se réunir en petit comité, accompagnés des conseillers dont les avis leur étaient nécessaires...

Ils ont assez le sens de cette démocratie qu'est l'organisation syndicale pour avoir choisi une autre méthode. Ayant à satisfaire aux desirs de la masse syndicale...

Aussi, à chaque Congrès confédéral, et pendant quatre années, le même problème : celui de la reconstruction économique et sociale, fut-il posé.

Comment les travailleurs de toutes catégories, chef d'entreprise comme simples exécutants, acquerront-ils cette liberté de discussion et de décision, cette indépendance de volonté qui sont nécessaires à l'acceptation, à la validité et à l'exécution des décisions prises...

La C. F. T. C. aurait pu, comme on l'y incitait, se contenter d'établir le programme de ses revendications immédiates et ne pas aller plus loin, dans ses vues d'avenir, que vers l'organisation de la profession.

Aussi la C. F. T. C. a-t-elle voulu être logique : elle est allée du simple au complexe, de l'immédiat au lointain, jusqu'où elle devait normalement aller, c'est-à-dire jusqu'à

la contracture même de l'économie, et il lui a paru que pour aller si loin, il fallait tout de même se tracer une direction ou tout au moins prendre une boussole.

Aussi, après avoir posé les principes, sans lesquels aucun plan de reconstruction ne pourra avoir d'efficacité ni de durée, principes qui étaient vrais hier, le sont aujourd'hui et le resteront demain, elle a tenu à indiquer à ceux qui veulent réaliser une organisation meilleure de la profession et de l'économie que la première chose à faire était d'assurer à ceux qui devaient la diriger, à quelque milieu qu'ils appartenissent et dont le nombre sera de plus en plus considérable, la possibilité d'obtenir la compétence, la liberté de discussion et de décision sans lesquelles l'organisation corporative ne serait qu'une vaste pétaudière ou une lamentable supercherie.

Or, comment le travailleur le mieux doué et le plus héroïque trouvera-t-il le moyen de s'instruire et de s'éduquer s'il n'a pas d'abord un salaire et une situation de famille exempts autant que possible de risques, s'il se trouve dans la promiscuité du taudis ou de logements insuffisants, si les heures et les conditions de travail et de loisir le laissent tellement fatigués et désemparés qu'il ne pourra faire l'effort de volonté qu'exige son perfectionnement personnel ?

Comment les travailleurs de toutes catégories, chef d'entreprise comme simples exécutants, acquerront-ils cette liberté de discussion et de décision, cette indépendance de volonté qui sont nécessaires à l'acceptation, à la validité et à l'exécution des décisions prises, s'ils ne sont soutenus ou représentés à tous les échelons de l'organisation professionnelle et économique par l'organisation syndicale, librement recrutée et choisissant librement ses mandataires, et s'ils ont l'impression que faute de ce soutien, leur opinion peut être méconnue ou leur acquiescement méprisé.

Ces conditions préalables réalisées par la poursuite immédiate d'une législation améliorant la situation matérielle du travailleur, comme il sera plus facile d'assurer le minimum de collaboration indispensable à l'organisation et au fonctionnement normal de la profession et de l'économie tels que les envisage le plan de la C. F. T. C.

Nous disons le minimum de collaboration, car nous n'avons pas le droit de nous faire illusion. Nous ne pensons pas que, dans vingt ans d'ici, le syndicalisme chrétien sera devenu numériquement et moralement assez puissant pour imposer ses méthodes et ses principes. On ne reconverait pas le monde aussi vite, même avec l'aide de Dieu, et l'on n'efface pas aussi vite les traces d'erreurs aussi profondes et aussi anciennes que le matérialisme et ses succédanés : le libéralisme économique et le socialisme.

Mais on peut tout de même faire comprendre aux hommes, même les plus féroces des vieilles erreurs, grâce à une douce ténacité et à des réalisations bienfaitantes sans cesse améliorées, que les solutions extrêmes ne sont pas les plus profitables et que l'entente dans la justice et la clarté et les sacrifices que l'on consent, sont les moyens les plus sûrs de guérir les maux dont souffrent tous ceux qui travaillent.

Mais, pour cela, il ne faut pas s'accrocher aux formules périmées, il ne faut pas laisser croire aux travailleurs pas plus qu'aux patrons, à cause de notre carence ou de notre timidité, que les enseignements de l'Eglise et les encycliques des Papes sont des instruments de régression et de servitude, et il ne faut pas fermer la porte qu'ils nous ont ouverte sur l'avenir.

Et c'est pourquoi la C. F. T. C. tout en acceptant les exigences que la doctrine lui imposait, a voulu montrer, dans la dernière partie de son plan, toutes les hardiesses économiques et sociales qu'elle lui permettait.

Que ces hardiesses doivent être accompagnées de prudence, il semble bien qu'elle l'ait montré aussi, en laissant au temps, à l'étude et à la critique, le soin de préciser et de mettre au point certaines questions particulièrement complexes et controversées.

Mais, tout au moins, aura-t-elle accompli son devoir à l'égard des syndiqués chrétiens, qui attendaient d'elle, avec anxiété, les paroles qui rassurent et les consignes qui rendent l'action plus sûre et plus efficace.

Et peut-être aussi n'aura-t-elle pas failli à sa tâche en ne voulant point que restent inexploitées et inefficaces ces richesses inestimables de lumière et de vérité que sont, pour l'humanité qui cherche sa voie, les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno !

J. ZIRNHELD.

Un foyer d'activité et de dévouement

La Maison des Travailleurs chrétiens de Nantes

Etant donné les événements auxquels de plus en plus on les voit mêlés, j'ai voulu voir de près les Syndicats Chrétiens.

Me voici entrant dans la rue de Bel-Air, ainsi appelée sans doute jadis à cause de sa situation particulièrement exposée au grand air, dénomination qui se justifie d'ailleurs encore de nos jours, tellement parfois l'air y est viv.

Je suis le trottoir qui longe l'église, et je vois, en face, commençant la rue, le presbytère, puis la maison des Filles de la Charité. Et je me trouve soudain, un peu plus loin, devant une porte pleine, à double battant, surmontée de panneaux et ornée d'un drapeau. C'est le n° 10, la Maison des Travailleurs Chrétiens.

L'immeuble, vaste, s'étend jusqu'à la rue de l'ancien abattoir, portant sur je mur, en larges lettres, l'inscription : salle Saint-Michel. Je traverse la rue et j'entre.

C'est la salle de spectacle du Syndicat, me dit la concierge. Elle est utilisée aussi par de nombreuses autres catholiques.

Où se trouve la Direction ? demandé-je.

De la salle ?

Non, de la Maison.

La Direction générale est au premier. Mais si vous voulez une Direction particulière...

Il y en a beaucoup ?

Ah ! je vous crois !

Alors, la Direction générale.

C'est au premier. Une porte garnie d'écriteaux. Journée : une salle d'attente ; plusieurs personnes assises.

C'est pour la Caisse ? me jette de la salle voisine une jeune dame qui compte des espèces.

Non, Madame, c'est pour la Direction... une interview.

Par ici, Monsieur. Le secrétaire va vous recevoir.

Et me voici dans une troisième pièce, vaste, avec deux larges bureaux, une armoire immense, des classeurs. Un crucifix preside, accroché au mur de face.

Le Directeur est absent, me dit aimablement le Secrétaire. « C'est rare de nous trouver tous ensemble. Nous sommes presque toujours, les uns ou les autres — car nous ne sommes pas les seuls à venir travailler ici — soit à faire une démarche, soit à assister

à une réunion officielle.

— Réunion officielle ?

— Oui, nous sommes appelés à représenter nos Syndicats dans un grand nombre d'organismes officiels, tels que Caisses d'Assurances Sociales, Comité Départemental et Commission locale de l'enseignement technique, Commission départementale du travail, Conseil de prud'hommes (où nous occupons tous les sièges de la section du commerce, et où nous espérons bien entrer aussi dans la section de l'industrie, etc.). Aujourd'hui, notre Directeur est au Comité Départemental des habitations à bon marché.

— J'ai vu en effet, sur l'un de vos panneaux, que vous avez été des sociétés d'H.B.M. Vous avez déjà construit beaucoup de maisons ?

— Plus de 500, Monsieur. Voyez les dossiers dans ces grands classeurs. Nous avons même toute une cité à Châteaubriant, et une autre à Nantes, au Bois-Hardy. Et vous voyez encore ces deux ou trois cents dossiers qui attendent des crédits pour être servis.

— Vous avez dû en faire des heureux, surtout ceux qui habitent des taudis auparavant ! Vous avez aussi, je l'ai remarqué en passant, une caisse imposante.

— Il faut, Monsieur, non seulement pour recevoir les versements mensuels de 500 maisons, mais aussi pour payer les entrepreneurs. Et nous centralisons encore ici bien d'autres caisses : caisses de nos sociétés de Secours Mutuels, caisse de nos services d'escomptes sur achats chez les commerçants, caisse du soldat pour aider les jeunes gens sous les drapeaux ; caisse à la naissance et au décès ; caisse d'école pour les jeunes filles ; caisse de résistance en cas de grève ; caisse de chômage (nous en avons pour les employés hommes et femmes, pour les ouvriers métallurgistes, pour ceux du Livre, du bois, du bâtiment, pour les couturiers — cette dernière seule a déboursé près de 3.000 francs d'allocations de chômage au cours du dernier exercice).

— Quelle qu'elle soit ce chômage ?

— Ah ! oui, Monsieur, il y en a de misères, et plus qu'on veut le croire.

Il y a aussi la caisse d'actionnaire des Cheminots, et la caisse de Crédit

Mutuel pour aider nos syndiqués dans l'achat, par exemple, d'une machine à coudre, d'un mobilier, d'un terrain ; et pour aider également nos syndiqués eux-mêmes en diverses circonstances.

— Je ne m'étonne plus maintenant de la présence de ce robuste coffre-fort.

— Qui a eu l'honneur de recevoir en dépôt la caisse de grève des ouvriers du Bâtiment l'année dernière ?

— Ah ! bah !

— C'est pourtant la vérité.

— N'avez-vous pas aussi une Caisse primaire d'assurances sociales ?

— Oui, la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure, fondée sur l'initiative de nos syndicats, en collaboration avec les Chefs de famille.

Le Secrétaire m'invite à m'approcher de la fenêtre qui donne sur l'arrière. Vue superbe sur tout le quartier qui va de Saint-Clement à la Cathédrale. Et ici, dans la cour, un immeuble tout neuf qui, me dit-il, a surgi de terre en quatre mois. Installation moderne, simple et pratique, pour donner toute satisfaction aux quelque 16.000 assurés qui sont affiliés à la Caisse Familiale.

— Voyez quel va et vient continué à l'entrée.

— Et cet autre immeuble, à gauche, serait-il à vous aussi ?

— Oui, c'est là que se trouve, à l'étage, la grande salle que nous mettons à la disposition des jeunes gens de la J.O.C. Puis notre bibliothèque, qui contient plus de 3.000 volumes pour tous les goûts. Enfin la salle de permanence de nos syndicats ouvriers, où se font aussi nos cercles d'études, masculins. Au rez-de-chaussée, vous pouvez apercevoir le logement des concierges, la salle des cours professionnels des menuisiers ébénistes, et une autre salle dont nous allons faire un cercle syndical, où se tiendra probablement le buffet de nos séances récréatives, ainsi qu'une salle de jeux divers et de rafraichissements pour nos syndiqués.

— Mais les dames vont être jalouses ?

— Oh ! elles pourront très bien y accompagner leurs maris ou leurs jeunes gens. Mais pour les Syndicats féminins tout particulièrement, voyez ce jardin-à, derrière l'immeuble central, nous allons le transformer en terrain

L'Union Régionale de l'Ouest

Un peu d'Histoire

(Suite de la 1^{re} page)

Après avoir, jusqu'à 1926, connu une période heureuse due à la fondation de nombreux syndicats, l'U. R. fut frappée, en 1927, d'un deuil cruel en la personne de J. Deveaud, l'un des premiers membres du Syndicat des Employés de Nantes, fondateur et premier Président du Syndicat des Employés de Poitiers, fondateur et animateur des autres syndicats masculins et féminins de Poitiers et de Châtelleraut. La mort de Deveaud fut une grande perte pour les Syndicats Poitevins, qui se trouvèrent un moment désemparés.

L'année 1927 vit se fonder, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la suite d'une tournée de propagande de G. Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., un syndicat du personnel des Vins Mousseux.

De 1925 à 1927, se fondèrent aussi les Unions Locales de Nantes, Saint-Nazaire, Poitiers, Châtelleraut, et Angers.

Le 18 décembre 1927, à la réunion du Conseil de l'U. R., sous la présidence de G. Tessier, Léon Burene fut élu président, en remplacement de G. Pressensé, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Au cours de l'année 1928, le nouveau Président s'occupa, d'une façon toute particulière, de l'immeuble syndical de la rue de Bel-Air, loué par la Société Civile Immobilière Nantaise, et parvint à en faire attribuer la propriété presque exclusive à l'Union Nantaise. Il lui fit aussi subir de nombreuses et très heureuses transformations. Cet immeuble est le siège social de l'Union Nantaise ainsi que de la plupart des Syndicats qui la composent, et qui y ont installé tous leurs services syndicaux : Services de placement, cours professionnels, caisses diverses, etc. Le journal syndical y a également son administration.

Le 16 septembre 1928, Pressensé donna également sa démission de Secrétaire général de l'U. R., et fut remplacé par A. Bellevaire.

Au cours de l'année 1929, l'U. R. vit revenir d'une longue torpeur, et reparti avec un remarquable élan, trois syndicats qui, semblaient disparus : les deux syndicats d'employés et de dames employées de La Roche-sur-Yon et le Syndicat Nantais du Livre.

En novembre 1929, les Syndicats féminins d'Angers et le Syndicat d'Indret ont inauguré leurs immeubles syndicaux à eux.

Le 15 décembre suivant, Léon Burene, trop absorbé par de nouvelles occupations d'intérêt général, donna sa démission de Président de l'U. R., et passa les rênes à Georges Lucas.

1930 a permis d'enregistrer la fondation de trois nouveaux syndicats : le syndicat rural de l'Aiguille de N.-D.-des-Landes, le syndicat des Employés de Cholet et le syndicat du Livre de Ligugé.

Une notable augmentation des salaires des couturières à Nantes, due à l'intervention de l'Union Nantaise, a occasionné la création, à côté du Syndicat de l'Aiguille, d'un important Syndicat de la Haute Couture.

Enfin l'Union Nantaise s'est rendue acquéreur d'une superbe maison de repos, sur les bords de la Loire, à Oudon, qui sera ouverte l'année suivante aux syndiqués et à leurs familles.

De 1930 jusqu'à aujourd'hui, pas moins de trente-cinq nouveaux syndicats ont encore vu le jour : un syndicat masculin du Textile, à Angers, à la suite du conflit des usines Bessonneau, auquel l'existence du syndicat féminin du Textile nous avait permis de prendre part ; puis un syndicat d'Ouvriers Horticulteurs, un Syndicat de Cheminots, un syndicat du Personnel des Etablissements Militaires, ainsi qu'une Union Départementale ; à Saumur, un syndicat du Personnel de l'Ecole de Cavalerie,

un syndicat d'Employés, un autre de la Métallurgie, et un quatrième du Livre, ainsi qu'une Union Locale ; aux Sables d'Olonne, deux syndicats d'Employés (hommes et femmes), un Syndicat du Bâtiment, et une Union Locale ; à Niort, deux syndicats d'Employés (hommes et femmes), un syndicat de Cheminots, et une Union Locale ; deux syndicats du Textile au Longeron et à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; à Trézézac, un syndicat d'Ardouisiens et un autre de l'Habillement ; à Saint-Nazaire, tous les petits syndicats métallurgistes se fondent en un puissant syndicat naziérien qui groupe actuellement dans les 500 membres ; on y voit naître encore un syndicat de Marins et une Union Locale ; à Cholet, un syndicat du Livre, que les adhérents abandonnèrent après avoir obtenu satisfaction, puis un syndicat du Bâtiment et un syndicat de Cheminots ; à Poitiers, un syndicat du Bâtiment ; à La Montagne, un syndicat du Bâtiment et une Union Locale ; à Nantes, un syndicat d'Ouvrières à domicile (vêtement), et les syndicats suivants : Personnel de la Société d'Electricité, Personnel Municipal de la Ville de Nantes, Préparateurs en Pharmacie, Cheminots-Etat, Bâtiment (qui s'illustra pendant la grève d'avril de 1935 et compte actuellement plusieurs centaines de membres), Laitiers, Transporteurs routiers, Commis et Contremaîtres du Bâtiment, et tout dernièrement, Personnel de la Cie du Gaz ; et nous osons oublier les Secrétaires de Mairie de Vendée et de Loire-Inférieure.

Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur l'action professionnelle, tant au point de vue des interventions individuelles qu'au point de vue général de l'Union Régionale de l'Ouest. Nous nous bornerons à signaler simplement, pour Nantes, les accords sanctionnés par décrets ministériels, l'un en 1929, l'autre en 1930 au sujet de la semaine anglaise dans la Nouveauté et dans les Tissus, Blanc et Mercerie gros et demi-gros, ainsi que huit autres accords signés à Poitiers, Saumur, Cholet, Angers, tant pour régler les huit heures que pour organiser la semaine anglaise.

Il n'est pas sans intérêt de noter encore que l'U. R. a obtenu des succès professionnels importants, pour les élections aux Conseils des Prud'hommes de Nantes, de Poitiers, d'Angers et Cholet, pour l'enseignement technique dans ces mêmes villes, au Comité départemental des H. B. M. de Nantes, à la Chambre des Métiers d'Angers, pour les Pupilles de la Nation à Poitiers ; pour la commission du coût de la vie, à Angers, pour les délégués administratifs et techniques de la direction des Chantiers à St-Nazaire, pour les Conseils départementaux des Assurances Sociales, sans parler des Commissions départementales du Travail de Nantes, Angers et Poitiers.

L'Union Régionale de l'Ouest a eu, chaque année, ses Congrès Régionaux, avec le concours de militants de la C. F. T. C., à Nantes, Angers, Poitiers, Saint-Nazaire, Châtelleraut, Saumur, et aujourd'hui Les Sables d'Olonne, ainsi que des journées sociales un peu partout.

Fidèlement, l'U. R. envoie des délégués à tous les congrès (confédéraux, fédéraux, régionaux), aux comités nationaux, aux sessions d'études, etc. Chez beaucoup de syndicats fonctionnent des Cercles d'études, des Caisse de chômage, de résistance, de crédit, d'écoles, militaires, des bibliothèques, des services d'achats en commun et d'escomptes sur achats, de placement, du Trousseau, des cours professionnels nombreux et réputés, des groupes de Jeunes florissants, des conseils juridiques, des restaurants, etc.

Depuis un an, le Secrétaire général de l'Union Régionale est membre du Bureau Confédéral.

On a même vu, à Nantes, les Syndicats Chrétiens créer des Sociétés d'Habitat à bon marché, qui ont déjà bâti quelque 500 maisons ; une Caisse primaire d'Assurances sociales, qui groupe plus de 16.000 membres ; et enfin, il y a six mois, une Caisse Chirurgicale qui compte déjà plus de 2.300 adhérents.

D'autre part, le journal syndical,

un syndicat d'Employés, un autre de la Métallurgie, et un quatrième du Livre, ainsi qu'une Union Locale ; aux Sables d'Olonne, deux syndicats d'Employés (hommes et femmes), un Syndicat du Bâtiment, et une Union Locale ; à Niort, deux syndicats d'Employés (hommes et femmes), un syndicat de Cheminots, et une Union Locale ; deux syndicats du Textile au Longeron et à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; à Trézézac, un syndicat d'Ardouisiens et un autre de l'Habillement ; à Saint-Nazaire, tous les petits syndicats métallurgistes se fondent en un puissant syndicat naziérien qui groupe actuellement dans les 500 membres ; on y voit naître encore un syndicat de Marins et une Union Locale ; à Cholet, un syndicat du Livre, que les adhérents abandonnèrent après avoir obtenu satisfaction, puis un syndicat du Bâtiment et un syndicat de Cheminots ; à Poitiers, un syndicat du Bâtiment ; à La Montagne, un syndicat du Bâtiment et une Union Locale ; à Nantes, un syndicat d'Ouvrières à domicile (vêtement), et les syndicats suivants : Personnel de la Société d'Electricité, Personnel Municipal de la Ville de Nantes, Préparateurs en Pharmacie, Cheminots-Etat, Bâtiment (qui s'illustra pendant la grève d'avril de 1935 et compte actuellement plusieurs centaines de membres), Laitiers, Transporteurs routiers, Commis et Contremaîtres du Bâtiment, et tout dernièrement, Personnel de la Cie du Gaz ; et nous osons oublier les Secrétaires de Mairie de Vendée et de Loire-Inférieure.

Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur l'action professionnelle, tant au point de vue des interventions individuelles qu'au point de vue général de l'Union Régionale de l'Ouest. Nous nous bornerons à signaler simplement, pour Nantes, les accords sanctionnés par décrets ministériels, l'un en 1929, l'autre en 1930 au sujet de la semaine anglaise dans la Nouveauté et dans les Tissus, Blanc et Mercerie gros et demi-gros, ainsi que huit autres accords signés à Poitiers, Saumur, Cholet, Angers, tant pour régler les huit heures que pour organiser la semaine anglaise.

Il n'est pas sans intérêt de noter encore que l'U. R. a obtenu des succès professionnels importants, pour les élections aux Conseils des Prud'hommes de Nantes, de Poitiers, d'Angers et Cholet, pour l'enseignement technique dans ces mêmes villes, au Comité départemental des H. B. M. de Nantes, à la Chambre des Métiers d'Angers, pour les Pupilles de la Nation à Poitiers ; pour la commission du coût de la vie, à Angers, pour les délégués administratifs et techniques de la direction des Chantiers à St-Nazaire, pour les Conseils départementaux des Assurances Sociales, sans parler des Commissions départementales du Travail de Nantes, Angers et Poitiers.

L'Union Régionale de l'Ouest a eu, chaque année, ses Congrès Régionaux, avec le concours de militants de la C. F. T. C., à Nantes, Angers, Poitiers, Saint-Nazaire, Châtelleraut, Saumur, et aujourd'hui Les Sables d'Olonne, ainsi que des journées sociales un peu partout.

Fidèlement, l'U. R. envoie des délégués à tous les congrès (confédéraux, fédéraux, régionaux), aux comités nationaux, aux sessions d'études, etc. Chez beaucoup de syndicats fonctionnent des Cercles d'études, des Caisse de chômage, de résistance, de crédit, d'écoles, militaires, des bibliothèques, des services d'achats en commun et d'escomptes sur achats, de placement, du Trousseau, des cours professionnels nombreux et réputés, des groupes de Jeunes florissants, des conseils juridiques, des restaurants, etc.

Depuis un an, le Secrétaire général de l'Union Régionale est membre du Bureau Confédéral.

On a même vu, à Nantes, les Syndicats Chrétiens créer des Sociétés d'Habitat à bon marché, qui ont déjà bâti quelque 500 maisons ; une Caisse primaire d'Assurances sociales, qui groupe plus de 16.000 membres ; et enfin, il y a six mois, une Caisse Chirurgicale qui compte déjà plus de 2.300 adhérents.

D'autre part, le journal syndical,

L'aide aux Chômeurs

(Suite de la 1^{re} page)

Les crises économiques de 1921-22, 1927-28, 1931-32 ont fait 84.810 chômeurs secourus en mars, celle de 1927 (81.916 chômeurs secourus également en mars), illustrant les démonstrations de militants syndicalistes firent mieux comprendre l'utilité de la prévoyance et permirent de mettre sur pied un réseau de caisses syndicales qui allaient, dans la crise présente, rendre de très grands services.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ces caisses, signalons au passage qu'elles sont à base professionnelle ou interprofessionnelle. Leur rayon d'action est local, régional ou national, telles les caisses de chômage des Fédération de la Métallurgie et du Livre dont les sections sont réparties dans l'ensemble du pays.

La crise, hélas ! s'est aggravée : le nombre des chômeurs est allé en augmentant, aussi le service rendu par les caisses syndicales de chômage se traduit-il par des chiffres encore plus importants. Dans le rapport moral présenté en avril 1934 par Charlemagne Broutin, secrétaire de l'U. R. du Nord, ce dernier met en relief l'effort croissant fourni par les syndicats pour lutter contre le chômage.

Broutin estime que les sommes versées d'avril 1933 à avril 1934, se chiffrent à 2 millions de francs, soit, depuis le début de la crise, et rien que pour le Nord, plus de 4 millions de francs.

D'après les renseignements reçus au Secrétariat confédéral, le montant total des allocations versées par les caisses des syndicats affiliés à la C. F. T. C. peut être présentement évalué à environ 7 millions de francs.

Mais nous ne parlons là que de l'effort des caisses syndicales, organismes de prévoyance et d'assurance. Pour être complet il faudrait pouvoir mettre en relief la valeur des multiples initiatives d'assistance prises, soit par les seuls syndicats, soit en collaboration avec d'autres organisations.

Fort de l'expérience acquise, les syndicats chrétiens ont mis au point avec l'aide de la Commission confédérale de législation, une proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre par Henri Meck, député de Molsheim et secrétaire des syndicats indépendants d'Alsace (C. F. T. C.).

Ce projet reprend, dans leurs grandes lignes, les dispositions des règlements en vigueur et réserve, dans leur fonctionnement, une place plus grande encore à l'organisation professionnelle.

Alors que d'autres, durant les périodes de facilité évitaient de penser, pour n'avoir pas à les résoudre, aux problèmes que l'avenir ne manquerait pas de poser ; alors que certains, et non des moins bruyants, dénonçaient les contradictions d'un régime de la production, basé sur le libéralisme économique, les syndicalistes chrétiens constituaient, au prix de multiples efforts, leurs caisses de chômage.

Aussi, lorsque la crise est venue, les travailleurs ont trouvé l'institution à base professionnelle prête à fonctionner et à leur venir en aide moralement et matériellement. Ainsi pouvaient être faites d'édifiantes comparaisons entre cette action positive et l'œuvre négative des phrases de réunions publiques...

Jean PERES.

qui a pris le nom de « La Voix des Travailleurs » il y a une trentaine de mois, est devenu un bel organe bimensuel, auquel sont abonnés obligatoirement tous les syndiqués chrétiens de la région, sans compter un grand nombre de sympathisants.

Il est temps de nous arrêter, sinon par modestie, du moins à cause de la place qui nous est limitée.

Comme on peut en juger, l'U. R. de l'Ouest est non seulement en bonne voie de prospérité, mais encore, grâce aux bonnes volontés qu'elle possède, laisse espérer des résultats de plus en plus intéressants, d'autant plus qu'elle compte deux nouveaux secrétaires permanents, l'un à Nantes et l'autre à Angers.

(1) Actuellement n° 8 et 10.

DIRIGEANTS SYNDICAUX ! Pensez à envoyer en temps voulu à la C. F. T. C. VOS POUVOIRS POUR LE CONGRES CONFEDERAL DE LA PENTECOTE

pour jeux de plein air : ballon, tennis peut-être. — Diable ! Vous jouez, ce me semble, l'agréable à l'utile. — On peut dire au nécessaire. D'ailleurs l'agréable lui-même n'est-il pas souvent nécessaire ? C'est pourquoi nous organisons encore des excursions, des promenades, des excursions. Voulez-vous visiter notre immeuble ? Je ne demandais que cela. Je me laisse donc conduire, toujours au même étage, dans la salle des réunions. Nous sortons en retraversant la salle d'attente. Dans le couloir, nous tournons à droite. Au fond, une porte. Nous entrons et nous voici dans l'antichambre commune des secrétaires généraux de l'Union Nantaise, et de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens. Un tableau : « La dignité du travail », reproduction de la superbe peinture de Maurice Denis, offerte au B.I.T. à Genève, nous allons le transformer en terrain

spacieuse que notre Union Nantaise a acquise pour les syndiqués et assurés sociales qui ont besoin de repos ou qui désirent y passer leurs vacances. Plus de 150 pensionnaires y sont venues l'année dernière.

— Mais rien ne vous manque !

— Si ! de l'argent !... Tenez, voici un exemplaire de notre journal La Voix des Travailleurs, que vous connaissez très bien.

— En effet. C'est un magnifique journal bimensuel maintenant.

— Oui, et qui s'étend sur 10 départements ; mais il n'est que bimensuel. Ah ! si nous avions de l'argent pour le rendre plus fréquent, combien plus grande serait notre influence, et combien en serait amélioré le sort des travailleurs dans notre région !

— Et le ton de mon guide dénote une grande tristesse devant l'incompréhension de tous ceux qui pourraient aider au développement du syndicalisme chrétien et qui ne font rien.

(Suite ci-contre.)

FAITES TOUS VOS ACHATS A



Télé. 123.28 NANTES R. C. 553

Les Grands Garçons...

« Je suis assez grand, na », disait un jour Totor à sa maman, et de vouloir tout seul monter un gros colis au quatrième étage... Les premières marches, tout alla bien... Mais plus haut le colis glissa, Totor ne put le retenir et tous deux se retrouvèrent au rez-de-chaussée.

N'est-ce pas ce qui arrive à nos « grands garçons » de la C. G. T. unifiée. Voyons plutôt :

CONFLIT DU BATIMENT NANTES 1936

Nous sommes assez grands pour agir seuls, nous ne voulons pas des chrétiens. La C.G.T. réunifiée.

CONFLIT DU BATIMENT NANTES 1935

Cartel : C.F.T.C.-C.G.T.-C.G.T.U. Propositions patronales : 0 fr. 55 de diminution horaire et suppression de nombreux avantages. Grève d'un mois : digne et calme. Conciliation au ministère du travail, diminution de 0 fr. 15 et conservation de tous les avantages. On peut conclure : victoire.

CONFLIT DE VENISSIEUX (Berlet)

Volontairement, les dirigeants régionaux de la C.G.T. ont assumé toutes les responsabilités dans la direction de ce conflit. Dès le début, les représentants du Syndicat Chrétien de la métallurgie avaient offert leur collaboration et celle-ci avait été agréée par la masse des travailleurs ; les leaders cégétistes s'y opposèrent formellement, allant jusqu'à user pour ce faire de la force que leur conférait une certaine majorité. Cependant, les syndicats chrétiens, soucieux avant tout, de l'intérêt général, suivirent le mouvement et leurs dirigeants s'abstinrent de toute polémique et de tout geste susceptible d'entraver l'action des groupements « réunifiés ». Résultat : les ouvriers sont rentrés petit à petit et sans avantage. On peut conclure : échec.

CONFLIT DE SAINT-CHAMOND

Cartel : C.F.T.C.-C.G.T.U. On connaît le conflit dont tous les journaux syndicaux ont parlé. Les ouvriers firent triompher, grâce au cartel, leurs légitimes revendications après un mouvement qui se déroula dans le calme et avec une cohésion absolument remarquable. On peut conclure : victoire.

Unité : non ! Liberté : oui !

Après 15 années de séparation, les Fédérations Confédérées et Unitaires de cheminots se sont à nouveau réunies en une seule Fédération.

A cette occasion, certains nous reprochent d'avoir « refusé de participer aux opérations de fusion » et nous accusent de « faire le jeu du patronat ». Ceux d'entre vous qui nous connaissent repoussent avec mépris ces insinuations malveillantes. Aux autres camarades de bonne foi qui nous connaissent moins, nous voulons dire les raisons de notre attitude.

NOUS APPARTENONS A LA CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS. Son Comité National votait, le 20 octobre dernier, la résolution suivante : « Sans méconnaître la solidarité profonde qui existe sous le régime du capitalisme et du salariat entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, nous constatons qu'il demeure impossible moralement et pratiquement de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ».

Nous ne sommes pas d'accord avec les Unitaires et les Confédérés sur les réformes à apporter au régime économique actuel et sur les moyens à employer pour y arriver. Est-ce pour cela que nous serions les « meilleurs défenseurs du régime » ? LIBRES DE NOS OPINIONS, NOUS N'ENTENDONS, QUANT A NOUS, LES IMPOSER A PERSONNE, comme on le fait dans les régimes totalitaires de dictature fasciste, hitlérienne ou soviétique.

L'unité syndicale n'a jamais été totale, ni profonde, ni durable. Ins-

truits par l'expérience, nous avons toujours été partisans d'« ENTENTES PRECISES » entre toutes les organisations syndicales sans distinction de tendance, pour la défense des droits des travailleurs menacés et la poursuite d'OBJECTIFS BIEN DELIMITES.

Voyez l'exemple de nos camarades du Syndicat Chrétien métallurgiste de Saint-Chamond. En refusant la fusion avec les Unitaires, mais en constituant avec eux un Comité d'entente, n'ont-ils pas conduit la classe ouvrière à la victoire ?

Nous sommes en démocratie et non en régime de dictature. NOUS RECLAMONS DONC LA LIBERTE SYNDICALE TOTALE, la liberté pour toutes les opinions de s'exprimer, la liberté pour tous les groupements de participer à la vie professionnelle.

Qu'on relise la réponse de notre Fédération des Cheminots de France à la Fédération Confédérée, en date du 3 novembre 1935. L'on y exprime le vœu que « les organisations syndicales évitent dans leurs campagnes, aussi bien par la presse et le tract que par les discours, des actes ou des paroles blessantes ou injurieuses ».

Nous restons tout disposés pour notre part à réaliser ce vœu. Souhaitons que tous nos camarades réunifiés comprennent eux aussi qu'il faut chercher ce qui unit et non ce qui divise. Si l'unité syndicale absolue est impossible en ce moment, du moins marchons de la main dans la main chaque fois qu'il y a accord. Ne cherchons pas à élargir les fossés sur tous les points où nous sommes séparés, au point de rendre toute entente impossible.

Nous sortons et passons, un peu plus loin, devant la permanence du Syndicat des Employés.

C'est là, me dit-il, le siège de notre Société de Secours Mutuels. C'est d'ailleurs aussi celui de notre service de placement des employés. Que de navrantes confidences a entendues ici le permanent, qui passe bénévolement dans cette petite pièce toutes ses soirées et une grande partie de ses autres moments libres. Que de misères soulagées aussi !

Nous descendons maintenant vers la salle Léon-XIII.

Nous repassons devant la conciergerie. Une sorte de journal mural — que je n'avais pas remarqué en arrivant, caché qu'il était par la porte ouverte de la salle Saint-Michel — attire mes regards : illustrations diverses, vivantes et d'actualité, articles de journaux encadrés de rouge, affiches... On est obligé de s'arrêter et de lire. Une superbe affiche blanche à bandes rouges, et imprimée en bleu, m'intrigue particulièrement.

C'est notre dernière création : la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale, qui garantit à ses adhérents, moyennant une très modique cotisation, la gratuite totale de toute opération chirurgicale, avec le libre choix de la clinique et du chirurgien.

Voilà une excellente formule de mutualité. Je vous prédis le plus franc succès.

Nous en sommes certains ; nos amis de Bordeaux ont parfaitement réussi de ce côté.

Tout en échangeant nos réflexions, nous voici dans la cour. A gauche, sous la salle Saint-Michel, la salle Léon-XIII.

Nous aussi, les jeunes travailleuses nous avons droit au respect

Dans une usine, un patron sous prétexte de donner de paternels conseils, fait venir de jeunes ouvrières de ses ateliers pour quelquefois en abuser...

Dans une maison de commerce, une jeune employée demande augmentation à un des patrons. Celui-ci refuse, mais lui propose de lui assurer une somme supérieure, si elle consent à lui accorder « certains privilèges... » dit-il ; à lui vendre son honneur de jeune fille.

Dans une autre maison, c'est le Directeur qui demande une chose déshonorable à M., reconnue pour être un peu légère.

Elle refuse. Le Directeur lui offre de l'argent. Nouveau refus. M. est licencié sous prétexte qu'elle demande une augmentation de salaire.

Un magasin demande une vendeuse. Y... s'y présente. On lui offre 250 francs.

Mais monsieur, dit-elle au chef du personnel qui la reçoit, je ne pourrais pas vivre avec cette somme là ?

Vous avez la nuit pour arrondir cette somme, si elle ne vous paraît pas assez forte.

Un grand atelier de couture. La première de banquette « dessale » la petite apprentie. Non seulement elle permet les conversations immorales devant elle, mais elle lui remet des mauvais journaux et livres.

Une autre se sert de l'arpète, comme truchement de ses rendez-vous et relations déshonnêtes. A la grande administration de B. qui emploie des auxiliaires, on demande une employée de bureau pour un remplacement bien payé et de plusieurs mois. On fait remarquer que, ce qui arrive souvent dans cette maison, si la remplaçante donne satisfaction, elle pourra se présenter au concours de titularisation.

Une jeune fille se présente. Le chef de service la prie de revenir le samedi après-midi pour passer un petit examen. Le samedi, étonnement de la jeune fille d'être reçue dans une maison dont tous les bureaux sont fermés.

L'examen se passe, le chef de service loue la candidate de la façon dont elle a exécuté les épreuves. Mais il lui annonce que pour entrer en place il lui faut remplir

une deuxième condition.

— Laquelle ? Et c'est une proposition honteuse qui lui est présentée, sous des paroles mielleuses mais claires, et avec des gestes et des attitudes outragantes. Refus catégorique... La porte !

Petite maison bourgeoise. Y. 18 ans y est engagé comme bonne. Le soir vient. On fait installer le lit d'Y. dans un petit réduit qui ressemble vaguement à un couloir. Une heure du matin, Y. est réveillée en sursaut... C'est le fils de la maison, 25 ans, qui pour gagner sa chambre, est obligé de traverser le réduit d'Y.

Guichet de banque : Un riche client vient souvent et glisse aux employées des phrases à double sens.

Un beau jour, il offre à G. de l'amener le dimanche faire une promenade en auto.

Refus. Le Monsieur part très vexé. Quelque temps après, G. est déplaçée du guichet et sévèrement réprimandée par le chef, lequel déclare que des clients se plaignent de la façon dont ils sont reçus par elle.

FACE AU DANGER

L'obligation de gagner notre vie ne doit pas faire de nous les esclaves des fantaisies malhonnêtes de certains.

Même pour les plus pauvres, il ne peut être question de vendre son honneur. Nous voulons qu'on nous respecte : pour nous d'abord et aussi pour le foyer que nous créons nous tard.

Les difficultés de la vie sont assez grandes pour nous, sans qu'il y mêle des tentations de toutes sortes devant lesquelles notre propre faiblesse, notre misère matérielle, nous isolent, peuvent un jour ne pas savoir résister. Ne restons pas seules en face de ces dangers qui savent parfois prendre un visage honnête.

Celles d'entre nous qui sont les plus fortes ne sont pas sûres de savoir toujours s'en défendre.

Groupons-nous dans les syndicats chrétiens. Ce sont les seules organisations qui :

— par leur principes : reconnaissent et respectent notre dignité de femme ;

— et par leur action : peuvent nous défendre efficacement.

(Jeunesse et Travail).

Assurances Sociales

Demi-salaire Maternité

Par suite d'une erreur de transcription, dont nos lecteurs voudront bien nous excuser, nous donnons ci-dessous le barème des indemnités de demi-salaire applicable à un accouchement survenu entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 1936 ; le tableau par dans notre journal du 10 mai n'entrant en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 1937.

N° de Catégorie	Indemnité journalière	Montant de la double cotisation versée pendant le premier des quatre trimestres de référence
1	3	de 30 à 41,99
2	4	de 42 à 53,99
3	5	de 54 à 65,99
4	6	de 66 à 77,99
5	7	de 78 à 89,99
6	8	de 90 à 101,99
7	9	de 102 à 113,99
8	10	de 114 à 125,99
9	11	de 126 à 137,99
10	12	de 138 à 149,99
11	13	de 150 à 161,99
12	14	de 162 à 173,99
13	15	de 174 à 185,99
14	16	de 186 à 197,99
15	17	de 198 à 209,99
16	18	de 210 et au delà

Trois ouvriers sur la voie...

Un train passe... Trois veuves et des orphelins...

Cinq heures du matin. Le petit jour point, pâlisait les signaux et les innombrables clartés des voies. La gare Saint-Lazare au loin s'anime de l'arrivée des premiers convois de banlieue. Ils vont, se croisant en un miracle constant de précision, sur des enchevêtrements de lignes. Dans leurs vigies les aiguilleurs vigilants commandent à ces miracles. Tout va bien. Pas de retard, le trafic est normal.

Pourtant aux abords de Clichy-Levallois, trois hommes travaillent depuis dix heures du soir. Les lignes électriques réclament, un soin constant. C'est à ces ouvriers inconnus du voyageur que le trafic doit de ne pas subir d'arrêt, ni d'accident.

Trois hommes : MM. Jean Allix, sous-chef de canton, Benjamin Dubois, cantonnier, Edouard Bervan, cantonnier principal, 37 ans, 34 ans et 36 ans.

Un train passe, rapide, ferrailant, indifférent. Des cris qu'on entend à peine et ce sont trois morts ostensiblement déchiquetés qu'on trouve peu après sur le ballast, dans du sang qui tache les cailloux aux alentours.

C'est tout. Une enquête est ouverte et trois femmes et des enfants qui attendaient hier à 6 heures l'arrivée coutumière du père de famille, n'ont vu venir vers eux qu'un homme ému et gêné qui leur annonça comme il put que leurs maris et leur père étaient morts.

Nous avons interrogé les chefs directs des trois malheureux. Ils nous ont dit que c'étaient d'excellents ouvriers. Même M. Allix avait été incessamment nommé chef de canton. Des ouvriers modèles à la tâche anonyme et quotidienne que d'autres remplaceraient demain parmi les mêmes nuits dangereuses.

D'excellents agents. Mais c'est toujours quand, victimes de ce devoir impitoyable, ils tombent comme sont tombés hier Jean Allix, Benjamin Dubois et Edouard Bervan, qu'on s'aperçoit qu'ils furent de bons ouvriers.

« On connaît mal, a dit le chef de district, l'âme des cheminots et le dangereux métier qu'ils font ». Connaît-on, au surplus, ou gu'elle se trouve, l'âme ouvrière, souvent héroïque, dans l'humble travail des jours ? (L'Aube).

PENSONS A FORMER NOS MILITANTS

Dans moins de deux mois, nous serons à la veille des Sessions Intensives et Confédérales de Bierville ; cette année plus que les précédentes, les dirigeants des syndicats doivent songer à choisir leurs délégués.

Tout syndicat qui veut vivre et prospérer doit avoir à sa tête des hommes compétents et dévoués. La tâche est ardue, il faut des hommes de bonne volonté.

Mais la bonne volonté ne suffit pas, il faut encore une parfaite connaissance des choses sociales. La C.F.T.C. a, depuis une quinzaine d'années, formé ses militants ; ses futurs chefs, en organisant ces sessions qui se tiennent maintenant à Bierville, tous les ans, vers la mi-juillet.

Les Sessions Intensives demandent une certaine instruction et, comme elles durent 10 jours, le délégué doit soit disposer d'un congé spécial, soit sacrifier une partie de ses vacances annuelles (s'il en a). Il est à souhaiter que beaucoup de syndicats fassent un effort pour envoyer un des leurs à cette Session Intensive.

La Session Confédérale dure trois jours, elle a lieu autour du 14 juillet. Elle n'exige pas une instruction supérieure, tout homme de bonne volonté, tout syndiqué qui veut se rendre utile à ses frères de travail peut en tirer un grand profit. Que chaque syndicat y songe, les frais seront largement compensés par les résultats obtenus ensuite en faveur du syndicat par ceux qui y auront assisté. Nous en reparlerons.

Le Grand-Père.

A Nantes

REMERCIEMENTS

L'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens remercie bien sincèrement tous ceux qui ont participé au succès de deux séances récréatives données à son profit Salle Saint-Stanislas : La troupe du Cercle Saint-Maurice qui joua si merveilleusement la fameuse pièce : « La Baronne et son Curé » ; Les commissaires dévoués qui se dépensèrent sans compter pour l'organisation, la tombola, le buffet, etc... Le public si sympathique qui se montra généreux à nos appels. Encore une fois : merci à tous !

BIENTOT... une grande ballade... syndicale

Où ça ? Vous ne le saurez pas aujourd'hui !

Vous saurez seulement... qu'il faut absolument retenir votre dimanche 19 juillet...

— que le cadre de cette promenade sera magnifique... — que les organisateurs ont déjà songé à retenir le « Normandie » pour cette excursion...

— que les pêcheurs à la ligne pourront facilement gagner leur voyage par la friture qu'ils rapporteront... — que tout le monde sera heureux de cette journée...

D'ailleurs nous en reparlerons dans notre prochain numéro... Nous demandons seulement aujourd'hui que tous nos camarades qui jettent d'un instrument quelconque de musique nous en fasse part au plus tôt (bureau de l'Union Nantaise).

En attendant, reprenez bien la date : 19 JUILLET, GRANDE BALLADE SYNDICALE, A...

C. M.

La C.C.M.F. a déjà payé plus de 15.000 francs en quatre mois

LEON BUERNE EST ELU VICE-PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES C.C.M.

Tout le monde connaît maintenant la CAISSE CHIRURGICALE MUTUELLE FAMILIALE de la Loire-Inférieure, fondée par nos syndicats chrétiens de Nantes, pour permettre à ses adhérents, moyennant une cotisation modique, de se faire opérer gratuitement dans la clinique de leur choix, par le praticien de leur choix.

Cette caisse comptait au 31 décembre, 3 mois après sa mise en marche, 1.125 adhérents, et, au 30 avril dernier, 2.289 ; et les adhésions arrivent encore tous les jours.

Ses recettes au 30 avril, comme droits d'entrée et cotisations, montaient à plus de 45.000 francs. Les risques auxquels elle a eu à faire face représentent d'autre part plus de 15.000 francs, et cela depuis le 1^{er} janvier 1936, date à laquelle finissait pour certains adhérents leur stage de trois mois.

Ces 15.000 se décomposent comme suit :

un k 6	soit 170
un k 12	» 390
un k 20	» 400
un k 20	» 400
un k 20	» 575
un k 60	» 1.550
un k 60	» 1.890
un k 60	» 2.090
un k 75	» 1.735
un k 80	» 2.753
un k 100	» 3.070
Total	15.023

Jean BURIN, des Batignolles.

Ces chiffres, assez éloquentes par eux-mêmes, disent suffisamment quels services est appelée à rendre cette dernière création de nos syndicats.

Nous n'en remercions jamais assez les promoteurs. Aussi est-ce avec joie que nous avons applaudi à la nouvelle que le président et principal organisateur de cette œuvre, Léon Buerne, notre si sympathique président des Syndicats Chrétiens Nantais, vient d'être promu, au cours du Congrès des Caisse Chirurgicales, tenu à Toulouse les 9 et 10 courant, au poste de vice-président de la Fédération Nationale des Caisse Chirurgicales Mutuelles.

LIN-DIS-CRET.

LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc...

d'apprentissage. Mais beaucoup ignorent encore qu'ils sont autorisés par la Loi à faire ce prélèvement en faveur des cours professionnels.

Tenez vous voici maintenant devant l'alle féminine de notre immeuble. Voyez, au rez-de-chaussée, la salle du cours d'Enseignement ménager, prenons donc l'escalier de ces dames.

— Tiens, mais nous voici maintenant à la hauteur de la rue.

— Oui. C'est ici la salle de permanence des syndicats féminins, justement, la « permanente » est là, Mademoiselle, voulez-vous nous permettre de visiter vos appartements ?

La demoiselle s'empresse. Elle se tient là, dit-elle, toute la journée. Elle assure, de son côté, le service de placement féminin. Visites, coups de téléphone, écritures, l'empêchent de trouver le temps long. Elle nous montre, dans une grande vitrine, tous les trousseaux confectionnés : car les syndicats féminins possèdent aussi une œuvre du trousseau.

Au premier étage, une grande salle, pour les cours du soir. Une toute petite, à côté où les professeurs serrent leurs livres et leurs registres, et tiennent conseil.

Des cours spéciaux se font, également à cet étage, pendant le jour, à raison de deux séries par an (octobre-février, février-juin). Ces cours s'adressent aux jeunes filles ne travaillant pas encore, et désirant acquérir rapidement des notions de comptabilité et de steno-dactylographie. Ils comportent une rétribution modique.

— La grande salle sert également aux cercles d'études, nous dit la « permanente ». Ceux-ci sont très suivis. Nous avons même, des cercles

d'études particuliers pour nos jeunes, vous savez, notre groupement des jeunes « Herménes ».

— Ah ! que voilà un nom joli et bien choisi !

— Elles ont aussi leur journal particulier « Jeunesse et Travail ». Tenez, Monsieur, voyez comme il est attrayant et bien fait.

Nous voici maintenant, tout en causant, arrivés au 2^e étage. Encore des salles de Cours. Une vingtaine de machines à écrire ; des tableaux muraux indiquant la position des doigts sur la machine. Des tableaux noirs couverts d'héroglyphes sténographiques.

— Cette salle reçoit aussi dans la journée nos élèves des cours du jour, nous dit la « permanente ».

Nous montons encore et ce sont les greniers. Pardon, ce furent des greniers, car maintenant, au-dessus des deux ailes du bâtiment, les greniers ont fait place à de vastes salles de cours. Voici dans la première, de grandes tables où l'on apprend la couture.

— Tiens, fais-je. Voici encore des affiches de J.O.C.

— Oui, cette salle sert aussi à la permanence de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine. Cette bibliothèque leur appartient.

— Nous poussons une porte : une salle remplie de mannequins : c'est la salle de coupe.

— Je crois que je n'ai pas perdu mon temps. En voilà du nouveau pour moi !

— Nous rebrassons chemin, et nous prenons l'escalier central, que nous descendons.

— Mais, c'est une véritable Bourse du travail que vous avez là, remarquez-le, si tant est que le travail puisse être considéré comme une simple marchandise.

— Mieux que cela, me répond le Secrétaire, car à la Bourse du Travail on ne s'occupe guère que de revendications, tandis qu'ici nous avons en plus toutes ces œuvres d'entraide que vous venez de connaître et qui rendent tant de services à nos camarades de travail.

— Mais vos syndicats doivent être nombreux, pour avoir pu réaliser tant de choses ?

— Notre Union Locale, propriétaire de cet immeuble, compte actuellement près de 20 syndicats, formant l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens : Employés (commerce, industrie, banque, etc.) ; Menuisiers et Ameublement, Métallurgistes, Cheminots P. O. et Cheminots Etat, Ouvriers du Livre, Préparateurs en pharmacie ou droguerie, Travailleurs du Bâtiment, Personnel de la Société Nantaise d'Electricité, Personnel municipal de la Ville de Nantes, laitiers, personnel des transports routiers. Dames employées

(commerce, industrie, banque, etc.), de la penser. Notre action dans ce domaine de l'Aiguille (habillement et lingerie), Ouvrières de la Nouveauté (Haute Couture), Ouvrières de l'Alimentation et de quelques autres industries, garde-malades, secrétaires

Sans compter une association interprofessionnelle, pépinière de nouveaux syndicats d'autres professions.

Cet immeuble est également le siège de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, qui groupe plus de 70 syndicats dans les cinq départements de Loire-Inférieure, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire. Cette union a fêté son centenaire, en 1933, son 10^e Anniversaire ; près de 2.000 personnes se pressaient salle Saint-Stanislas, à la séance de clôture que présidait M. le Chanoine Lemoine, représentant Monseigneur l'Evêque de Nantes.

se pour les employés de commerce, et une augmentation notable de 6 fr. par jour, en 1929, du salaire des couturiers.

— Rien que cela !

— Les ouvriers du bâtiment se souviendront longtemps aussi de l'action de notre syndicat au cours du conflit du mois d'avril 1935.

— C'est bien, en effet, grâce à vous qu'ils ont pu obtenir quelque satisfaction, tout le monde en convient.

Nous repassons la porte de la salle Saint-Michel. Je jette un nouveau coup d'œil à l'intérieur. Quelle jolie salle ! Et la scène !

— Tiens, c'est sans doute votre devise qui encadre le tableau de Saint-Michel, terrassant le dragon ?

— Oui, monsieur. « Aidez-nous ! Aidez-nous ! » Nous efforçons de la mettre en pratique le plus que nous pouvons.

Je remercie et prends congé. Et, le long du chemin, repassant dans ma mémoire tout ce que je venais de voir et d'entendre, je me suis dit que cette Maison des Travailleurs abrite un véritable foyer d'activité et de dévouement. L'amélioration du sort de la classe laborieuse, par la préparation et l'application des lois sociales, telles que les lois sur les salaires, la durée du travail, le repos dominical, l'hygiène et la sécurité, les Assurances Sociales, les Allocations Familiales ; et aussi par l'organisation d'œuvres et de services de toutes sortes ; tel est en effet l'objectif de ce beau projet de loi, tout inspiré de l'Evangile.

(Echo de la Loire).

Cartel chrétien des services publics de l'Ouest

Ce que nous réserve demain

Je ne crois pas que ce soit faire œuvre politique que d'examiner, sur le plan syndical, les conséquences que peuvent avoir, pour les fonctionnaires et agents des services publics, les résultats des élections législatives des 26 avril et 3 mai.

L'arrivée au Parlement d'une masse compacte de 240 députés élus sur un programme social que nous sommes très loin d'approuver dans son entier, mais que, toutefois, nous pouvons faire nôtre sur un grand nombre de points, est certainement de nature à influer beaucoup sur notre situation.

Qu'on se rappelle la campagne très vive menée, parallèlement à celle des Cartels interdépartementaux, par les partis auxquels appartient ces élus, contre les décrets-lois de MM. Doumergue et Laval. Ils estimaient alors ces mesures néfastes, et préconisaient, au contraire, comme remède à la crise, l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs. Nous aurons maintenant à juger si leurs protestations étaient sincères ou si elles ne s'inspiraient simplement que d'une basse démagogie électorale.

Les nouveaux élus nous ont présenté, pendant la période électorale, un formidable plan de réformes. En supposant seulement qu'ils tentent d'en réaliser la moitié, cette seule moitié demanderait un chiffre copieux de milliards, sans parler des dépenses normales budgétaires. Où les prendront-ils ces milliards ? On a le droit d'être sceptique sur ce que pourrait rendre la fameuse formule « Prendre l'argent où il est ». Sera-ce l'inflation ? Alors, malgré une première apparence de prospérité trompeuse, ce serait donc ensuite l'appauvrissement, la diminution du pouvoir d'achat, et toutes les misères qui s'ensuivent.

Nous aurons aussi à nous montrer très vigilants sur l'exercice de notre liberté syndicale chrétienne et sur notre représentation dans les différents organismes. Trop souvent, nos représentants ont été en butte au sectarisme des représentants de la C.G.T. pour que nos craintes à cet égard ne soient pas justifiées.

Dans ces heures troubles, où l'avenir se présente à nous sous les formes les plus incertaines, des devoirs s'imposent à nous, plus impérieux que jamais. Le premier de ces devoirs, c'est la discipline, une discipline totale et librement consentie aux directives données par les dirigeants responsables du Cartel central qui, des postes de direction qu'ils occupent, sont plus à même que nous de juger de l'action à mener. Donc, pas d'action en ordre dispersé, d'initiative locale ou personnelle non approuvée à l'avance par le Cartel central et régional, mais une fois l'action décidée, que tous mettent tout en œuvre pour la faire aboutir.

Un autre devoir aussi impérieux, c'est la propagande ; dans tous les centres, il y a encore de nombreux fonctionnaires, cheminots, agents des services publics, qui ont des sympathies pour nos idées et n'attendent qu'une demande, qu'un mot de notre part pour venir à nous. Que chacun, dans sa sphère d'action, fasse cette démarche, dise ce mot qui amènera



Les Services Administratifs de l'U. R.

à nous un nouveau camarade. Il y a des organisations pour les recevoir tous ; à défaut de syndicat spécialisé, il y a l'Association syndicale des services publics qui peut recevoir tous les isolés, à quelque administration ou service public qu'ils appartiennent.

Dans le but d'étudier les moyens d'action, de coordonner toutes les activités, de donner en un mot toutes les directives nécessaires et de bien faire connaître à tous nos camarades et sympathisants notre but et notre action, nous avons demandé au Cartel central de vouloir bien nous déléguer un de ses membres, qui prendra la parole dans une réunion dont la date sera donnée ultérieurement (probablement le 7 juin), au siège de l'Union Nantaise, 10, rue de Bel-Air.

Nous adressons un pressant appel à tous nos adhérents nantais et nazairiens pour qu'ils y assistent en masse, en amenant de nombreux sympathisants. Quant à nos camarades vendéens, angevins, etc., qu'ils nous y envoient au moins des délégués, afin que la bonne parole et les consignes d'action soient portées sur toute l'étendue de notre Union Régionale.

Pour le Cartel Chrétien des Services publics de l'Ouest : P. HERFRAY.

Syndicat professionnel du Personnel Municipal de Nantes

La chaîne de prospérité de notre syndicat

Nos camarades ont lu dans leurs journaux précédents des articles relatifs à la souscription en faveur de la parution bi-mensuelle de notre « Voix des Travailleurs ».

Nul de nos syndiqués n'ignore, en effet, la somme formidable d'activité fournie par nos syndicats, et ce, dans tous les domaines : revendications, entraide, questions économiques et sociales, etc., toutes choses qu'il importe de faire connaître le plus possible. Aussi la transformation de notre journal a-t-elle été décidée au début de l'année, ainsi que sa parution bi-mensuelle.

La commission a bien travaillé. Le journal, notre journal, double sa puissance, élargit son rayonnement, augmente ses informations, diffuse davantage notre idéal. Il nous fait mieux connaître, et par conséquent mieux apprécier et de plus en plus respecter.

Il faut que l'on compte avec nous, avec notre doctrine sociale, avec

notre indépendance, avec la légitimité et la fierté de nos revendications.

Mais — il y a un mais ! — comme toute médaille, si brillante soit-elle, a un revers, cette ardente mise en valeur de notre force syndicale, cette magnifique lutte pour l'amélioration de notre sort de travailleurs, voire même parfois pour le seul maintien de notre situation, ne s'obtient souvent que grâce à ce qu'il est convenu d'appeler « le nerf de la guerre » : l'argent.

Aussi nos syndiqués ne resteront-ils pas insensibles à l'appel déjà adressé par la Commission du Journal, et déjà compris par un certain nombre de nos amis.

Ils aideront au financement de l'organe qui est leur soutien le plus efficace, « La Voix des Travailleurs ».

Ils peuvent compter sur leur journal, mais leur journal compte aussi sur eux. Qu'ils n'attendent pas le passage du collecteur, qu'ils apportent leur pierre, si modeste qu'elle puisse être : le produit de la privation d'un paquet de tabac, d'une chopine, si nantaise qu'elle soit.

Pour le succès qu'ils espèrent, pour le triomphe qu'ils attendent du Syndicalisme libre dans la profession organisée, municipaux, pensez à la souscription.

Pour le Conseil Syndical, P. GLOTIN.

Assemblée générale des Ouvrières du Syndicat de la Nouveauté

La séance est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de M. Belleval, secrétaire général de l'Union Régionale, le lundi 11 mai.

Mlle Germaine Morille, dans un exposé très complet, passe en revue l'activité du Syndicat depuis la dernière Assemblée générale. Action professionnelle : réunion de la Commission mixte en vue d'étudier le projet d'une convention collective dans la Couture. Formation sociale : cercle d'études et participation aux différents congrès. Entraide : la Caisse de Chômage a versé 2.355 fr. d'indemnités pour 471 journées de chômage, réparties entre 19 chômeuses. Fêtes : la séance du 16 février, avec l'aide de la troupe syndicale de La Montagne, obtint plein succès. Mlle Morille souligne l'importance de la presse syndicale et la parution bi-mensuelle de « La Voix des Travailleurs », et termine en faisant un appel à toutes pour agir toujours mieux et plus, n'oubliant pas notre devise « Aimons-nous, aidons-nous ».

Le rapport financier présenté par la trésorière, Mme Durance, montre une situation satisfaisante.

Ces deux rapports étant approuvés à mains levées, M. Belleval prend à son tour la parole, et dans une intéressante causerie, montre tout le travail qui reste à faire encore ; il insiste particulièrement sur la nécessité à l'heure actuelle de la propagande individuelle. Puis il aborde à nouveau le projet de Convention collective, c'est là que nous devons porter tous nos efforts, et termine en faisant comprendre à chacune le rôle qu'elle doit jouer dans la vie ouvrière sur le terrain syndical.

Mme Ricordeau remercie M. Belleval de son exposé.

Puis l'on procède à l'élection d'un tiers des membres du Conseil. Sont élus à l'unanimité : Mlles Denyse, Blanchet, Guet et Moreau.

A S'-Nazaire

Assemblée générale du Syndicat des Employés et Dessinateurs

La réunion générale statutaire a eu lieu le 19 avril, au siège du Syndicat, 20, rue du Maine.

De cette réunion, on peut tirer les conclusions suivantes : Notre Syndicat, qui a vu son effectif augmenter de 50 nouveaux adhérents depuis septembre dernier, est en plein développement.

La sûreté de notre méthode, le fond de notre doctrine permet de constater que notre Syndicat répond exactement aux obligations qui s'étaient imposées ses fondateurs : la défense professionnelle par tous les moyens légitimes.

L'ordre du jour comprenait principalement le compte rendu du camarade Desmonts, vice-président, qui représentait notre Syndicat au Congrès National de notre Fédération d'Employés.



L'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE DE L'UNION RÉGIONALE A NANTES

Avec clarté, le rapporteur exposa aux camarades présents les quatre propositions de loi tendant à remédier à la crise.

1° Obligation légale de l'application du principe : « A rendement égal, salaire égal ».

« C'est en effet, — dit notre secrétaire général Marcel Poimboeuf dans son rapport moral, — le grand moyen d'éviter la concurrence féminine en ce qu'elle a de dangereux à la fois pour la femme, pour l'homme et pour la famille. »

2° Institution légale de la base mensuelle de la rétribution des employés avec fixation de salaires minima.

La rémunération des employés, même réputés auxiliaires ou temporaires, est établie sur une base mensuelle. Elle demeure invariable, hormis le cas de travail supplémentaire,

quel que soit le nombre de jours ouvrables du mois.

3° Réglementation des cumulés. Les décrets-lois interdisant maintenant aux fonctionnaires, sauf de rares exceptions, le cumul de leurs fonctions et d'un emploi privé, doivent s'étendre aux administrations privées.

4° Nullité de plein droit des clauses écrites ou tacites de non-réembauchage.

Ensuite, Desmonts nous fit un exposé précis de l'activité de notre Fédération pour l'application des lois existantes, notamment celles sur la durée du travail, le repos dominical et des jours fériés, l'hygiène, les allocations familiales, les congés payés, etc.,

Il convient de signaler en outre, dans ce rapport, les initiatives prises par les Syndicats Chrétiens d'Employés pour apporter une aide matérielle à leurs membres : caisses de chômage, de secours, de maladie, services de placement, restaurants, aide aux soldats, etc.,

Une si féconde activité, de si heureuses initiatives et réalisations, ne peuvent que contribuer au bon renom du Syndicalisme Chrétien.

À la suite de ce rapport, Mérand, membre du Bureau du Syndicat et délégué à la réunion trimestrielle de l'Union Régionale, fit un exposé très

Syndicat des Secrétaires de Mairie de Vendée

Marchés des Communes et Etablissements de bienfaisance

Décret-loi du 23 octobre 1935 (J. O. du 24 octobre 1935)

L'article 115 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'article 16 du décret du 5 novembre 1926, est remplacé par les dispositions suivantes :

1° Dispense de marchés de gré à gré. Les Communes et les établissements de bienfaisance sont dispensés de passer des marchés écrits pour les travaux, transports et fournitures dont la dépense n'excède pas 3.000 francs dans les communes de moins de 30.000 habitants de population municipale, et 6.000 francs dans les communes d'une population inférieure qui sont situées dans un département dont la population dépasse 2 millions d'habitants.

2° Possibilité de passer des marchés de gré à gré.

Les communes et les établissements de bienfaisance peuvent passer des marchés de gré à gré pour les travaux, transports et fournitures quelconques, dont la valeur n'excède pas, pour le montant total de l'entreprise, la somme de 15.000 francs, dans les communes de 5.000 habitants et au-dessous. Ce maximum est porté à 30.000 francs pour les communes de 5.001 à 30.000 habitants, à 80.000 francs pour les communes d'une population supérieure. Lorsque les marchés sont conclus avec des sociétés d'ouvriers français, les maxima ci-dessus prévus, sont majorés de 5.000 francs.

Ces traités peuvent en outre être conclus sans limitation de somme :

1° Pour les objets dont la fabrication est exclusivement attribuée à des porteurs de brevets d'invention ou d'importation ;

2° Pour les objets qui n'auraient qu'un possesseur unique ;

3° Pour les objets d'art et de précision et les ouvrages dont l'exécution ne peut être confiée qu'à des artistes éprouvés ;

4° Pour les exploitations, fabrications et fournitures qui ne seraient faites qu'à titre d'essai ;

5° Pour les matières et denrées, qui, à raison de leur nature particulière et de la spécialité de l'emploi auquel elles sont destinées, doivent être achetées et choisies aux lieux de production ou livrées sans intermédiaires par les producteurs eux-mêmes ;

6° Pour les fournitures ou travaux qui n'auraient été l'objet d'aucune offre aux adjudications, ou à l'égard desquels il n'aurait été proposé que des prix inacceptables ;

7° Pour les fournitures et travaux, qui, dans les cas d'urgence absolue et dûment constatés, amenés par des circonstances imprévues, ne pourraient pas subir les délais des adjudications ;

8° Pour les fournitures, transports ou travaux que l'administration doit faire exécuter au lieu et place des adjudicataires défaillants et à leurs risques et périls (art. 2 de l'ordonnance du 14 novembre 1837 complété

Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure

L'assemblée générale trimestrielle du Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure s'est tenue à son siège social, 10, rue de Bel-Air, jeudi dernier 14 courant.

Après avoir enregistré l'admission de nouveaux membres, et approuvé l'excellente situation budgétaire, l'assemblée entendit un rapport fort documenté sur la situation des Secrétaires de Mairie vis-à-vis de la loi sur les allocations familiales. Elle émit le vœu que les indemnités pour charges de famille soient accordées au plus tôt aux Secrétaires de Mairie, et soient équivalentes à celles que reçoivent les fonctionnaires, et que, en attendant qu'une telle mesure soit généralisée, les communes versent immédiatement à leurs Secrétaires de Mairie des indemnités pour charges de famille au moins égales à celles qui sont servies aux cantonniers communaux.

Puis M. Jean Martineau, secrétaire de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée fit un clair exposé du but, de la doctrine et de la méthode de ce groupement, qui recherche, sur le plan strictement syndical, et par la collaboration, l'amélioration de la condition des Travailleurs de la Terre. L'assistance l'assura de sa sympathie, ainsi que de son appui dans la tâche méritoire qu'il poursuit.

Le Congrès annuel des Syndicats régionaux de Secrétaires de Mairie affiliés à la C.F.T.C. se tiendrait à Cholet en août prochain.

L'assemblée mit au point un tarif officieux des travaux non obligatoires effectués par les Secrétaires de Mairie.

Des abonnements furent recueillis à « syndicalisme », organe de la C.F.T.C., et une fructueuse collecte fut faite en faveur de l'organe régional « La Voix des Travailleurs », qui paraît maintenant deux fois par mois.

par l'art. 2 du décret du 23 octobre 1935).

3° Approbation des marchés de gré à gré

Principe. — Ces traités de gré à gré passés par les communes et les établissements de bienfaisance sont approuvés par l'autorité qui règle le budget, c'est-à-dire par le préfet dans les communes de l'arrondissement chef-lieu, et par le sous-préfet dans les communes de son arrondissement (art. 115 de la loi du 5 avril 1884).

Exceptions. — A moins de dispositions contraires résultant des lois et règlements, les traités portant concession à titre exclusif ou pour une durée de plus de 30 ans des grands services municipaux et des traités relatifs aux pompes funèbres sont approuvés par le préfet.

Les Syndicats de commune bénéficient du traitement de celle des communes syndiquées qui compte la plus forte population (décret du 23 octobre 1935).

La commission administrative des hospices et hôpitaux, d'accord avec le conseil municipal et sous l'approbation du préfet, pourra traiter de gré à gré, ou par voie d'adjudication, de la fourniture des aliments et objets de consommation nécessaires à ces établissements (art. 15 loi du 7 août 1851). E. BOULINEAU.

RÉAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE
CHEMISERIE
MEROERIE
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans arrêt

Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de

STELLA

LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES

Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles
TANDEMS 4 modèles

CREDIT NANTAIS
société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

11 Agences et Bureaux en Bretagne
1^{er} opérat. de Banque et de Bourse

TRANSPORTS

DROUIN FRERES

Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements

20 ANNEES D'EXPERIENCE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets assemblés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

LE BOULET BARRÉ
AUX
EXTREMITES

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS

3 Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

POUR TOUS VOS IMPRIMES

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR

7, rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125.13 —

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**

4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES
— TELEPHONES —
T. S. F.

A. TOUVERON

15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTERIE

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encres, etc. - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeau.

Remise 5 % aux Syndiqués

Voulez-vous du BON BEURRE ?

Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**

de la Laiterie de Fresnay

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4 NANTES

Téléphone : 130-53

Pour tous vos ACHATS et VENTES

D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

adressez-vous au CABINET

R. HELOCO

5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64

Renseignements gratuits

MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ

CARRELAGE-RAVALLEMENT

P. CHAUVIN

Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
— NANTES —

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

19, rue du Palais, St-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »

Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS